



The CBC Pensioners
National Association

L'Association nationale
des retraités de la SRC

Contact

Bulletin - Août 2019

Mot du président



Afin de souligner la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées, le 15 juin, notre club local de personnes âgées a invité un groupe de quatre experts – une travailleuse sociale, une infirmière autorisée préposée aux soins à domicile, un policier et un avocat – afin qu'ils partagent leur expérience de cas de maltraitance des personnes âgées. J'ai trouvé alarmant et très troublant d'entendre toutes ces histoires tragiques, d'autant plus que, dans la plupart des cas, l'abuseur est bien souvent un membre de la famille ou un ami supposément proche, ou encore une personne de confiance. Si vous êtes victime d'abus, que ce soit de nature physique, sexuelle, psychologique/émotionnelle ou financière, ou encore de négligence, veuillez **demandez de l'aide dès que possible**. Comme vous l'a récemment rappelé un envoi postal de l'ANR, le **Programme d'aide aux employés et aux retraités (PAE) de Radio-Canada est accessible à tous les retraités, ainsi qu'à leurs conjoints ou partenaires, par téléphone au 1 866 839-7897**. Les services de counseling assurés par le fournisseur national du PAE, Homewood Santé, sont gratuits, confidentiels et accessibles, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Sur une note plus positive, je suis heureux de vous faire part des points saillants de la récente réunion du conseil d'administration et de l'assemblée générale annuelle, qui ont eu lieu dans la belle ville de Victoria.

À la suite d'une proposition de la région de Terre-Neuve-et-Labrador, les membres du conseil ont approuvé à l'unanimité la création de la section de l'ouest de Terre-Neuve, située à Corner Brook et ses environs. Félicitations à Bill Maher, président sortant de la région de

Dans ce numéro

Mot du président	page 1
Début de la révision de l'entente...	page 3
Les élections pré-Halloween	page 4
Le programme privilèges Rogers...	page 6
Nouveau slogan de l'ANR	page 7
Nouveau site internet de l'ANR.....	page 8

Terre-Neuve, et à Kevin Hanlon, directeur du recrutement, pour leur succès dans l'inscription de nouveaux membres en un temps record, ce qui a donné naissance à la dix-septième section de l'ANR.

Les participants à la réunion du conseil d'administration ont partagé de nouvelles stratégies novatrices de recrutement et de communication lancées en vue d'attirer de nouveaux membres et d'atteindre l'objectif sur trois ans de l'ANR d'un effectif formé de 55 % des retraités de Radio-Canada. La bonne nouvelle, c'est que le nombre de membres s'est accru au cours des six derniers mois grâce aux efforts continus dans toutes les régions et les sections. Une mention particulière et de chaleureuses félicitations à Jean-Claude Labrecque, président de la région du Québec, et à l'administratrice Micheline Provost, pour leur succès continu à enrôler de nouveaux et d'anciens collègues.

En ce qui concerne les réalisations liées aux stratégies de communication, Dave Jeffrey, vice-président (anglophone), a fait le point en détail sur le projet de refonte du site Internet de l'Association, qui sera probablement dévoilé dans les prochaines semaines. En plus d'inaugurer notre nouveau site Internet, nous mettrons en vedette le nouveau slogan de l'ANR (présenté par Dave dans le présent numéro de *Contact*).

Au terme de plusieurs mois d'examen diligent, suivi d'un processus exhaustif de consultation coordonné par Paul Gaffney, avec l'aide de Pierre Racicot, les Règlements modifiés de l'ANR ont été approuvés à l'unanimité par les membres présents à l'assemblée générale annuelle. Nous sommes très reconnaissants envers Paul et Pierre, ainsi qu'envers tous les membres qui ont participé activement à cette révision. Le nouveau document sera affiché sur notre site Internet au cours des prochaines semaines.

Notre événement annuel s'est conclu par une présentation détaillée de Duncan Burrill, récemment nommé administrateur délégué/PDG du régime de retraite de Radio-Canada. Les participants ont tous salué la bonne nouvelle selon laquelle la santé financière globale du régime, mesurée par les deux ratios de financement, le principe de solvabilité et celui de la continuité de l'exploitation, est extrêmement positive. Les détails à ce sujet et d'autres renseignements sur le régime de retraite se trouvent dans le rapport annuel posté récemment à tous les retraités.

Au nom du conseil, nos plus sincères remerciements à Dianne St-Germain et à Suzie Bougie pour toutes les heures consacrées à l'organisation des deux réunions, ainsi qu'à nos hôtes, Jim Nelson, président de la région de la Colombie-Britannique et du Yukon, et John Mang, président de la section de l'île de Vancouver, pour leur aide et pour leur accueil chaleureux.

N'oubliez pas que nous accueillons avec plaisir en tout temps vos réflexions, vos idées et vos préoccupations. Vous pouvez me joindre par courriel, à l'adresse dcollette402@gmail.com.

Profitez bien du reste de l'été!
Denis

Début de la révision de l'entente sur le partage des surplus de la caisse de retraite



Les représentants de l'ANR, des syndicats et de la direction de Radio-Canada ont commencé à se rencontrer afin de passer en revue l'entente sur le partage des surplus de la caisse de retraite. Cette entente a été négociée en 2009 dans le but de garantir un juste partage d'éventuels surplus. L'ANR est représentée à ces discussions par Dan Oldfield (président), par Pierre Racicot et Marc-Phillipe Laurin (qui ont pris part à la négociation de l'entente originale), ainsi que par Dave Jeffrey (vice-président anglophone de l'ANR).

Bien qu'il y ait eu deux journées de discussions, très peu de progrès ont été accomplis. Cette révision est requise aux termes du protocole d'entente, qui prévoit une révision de ses dispositions tous les dix ans à compter de 2019. Bien que la révision ne sous-entende pas une renégociation des modalités de l'entente, les parties sont libres de chercher à y apporter des modifications. Certains signes donnent à croire que Radio-Canada proposera quelques changements. La prochaine réunion est provisoirement prévue pour le 6 septembre. Nous vous tiendrons informés de tout développement à mesure que les discussions progresseront.

À titre d'information : la performance financière du régime de retraite est évaluée tous les ans afin de s'assurer qu'il y ait suffisamment de fonds pour payer les prestations de retraite. Cette performance est mesurée de deux façons, toutes deux conçues pour évaluer les actifs du régime par rapport à son passif. L'une de ces méthodes s'appelle la « continuité de l'exploitation », elle mesure la valeur comptable de l'ensemble des actifs du régime de retraite (environ 7 milliards de dollars actuellement). L'autre calcul est le « principe de solvabilité », qui présume la résiliation du régime de retraite et la conversion de ses actifs en placements à plus long terme plus sûrs. Ces évaluations sont comparées aux obligations du régime de retraite (environ 5 milliards de dollars actuellement). Lorsque le plus faible des deux calculs dépasse 105 % de la valeur des obligations du régime de retraite, un surplus est déclaré. Selon les termes de l'entente, un tel surplus doit être partagé également, une moitié allant à la Société Radio-Canada et l'autre moitié aux retraités et aux cotisants (les employés).

Dan Oldfield
Président – Comité de révision du protocole d'entente

Les élections pré-Halloween

Comme tout le monde le sait, des élections fédérales auront lieu à la fin d'octobre prochain – remarquablement près de la fête de l'Halloween. Pourquoi se soucier d'une telle proximité? Parce que ces deux dates pourraient avoir quelque chose en commun – des morts qui reviennent à la vie.

À ce jour, tous doivent avoir vu au moins une version de la série de films d'horreur *Vendredi 13*, mettant en vedette le *slasher* Freddie Kruger et une jeune et jolie fille complètement terrorisée. Freddie est éventuellement tué, mais il réussit toujours d'une façon ou d'une autre à ressusciter année après année pour terroriser d'autres jeunes femmes innocentes.

Il en va de même pour le projet de loi C-27, la mesure législative déposée par le ministre des Finances, Bill Morneau, qui ajouterait les régimes de retraite à prestations cibles à la liste d'options à la disposition des employeurs dans les domaines régis par le fédéral. À notre avis, le projet de loi fait plus que mettre de tels régimes à disposition – il encourage ouvertement les employeurs à convertir leur régime de retraite à prestations déterminées en régime à prestations cibles, réduisant ainsi considérablement leurs obligations financières. Ce concept a d'abord été introduit par les conservateurs sous le premier ministre Stephen Harper, mais il a provoqué un tel tollé de la part de participants à des régimes de retraite et de retraités, ainsi que d'électeurs soucieux d'équité, qu'ils ont abandonné l'idée avant les élections – d'où sa première mort. Malheureusement, les libéraux ont repris l'idée et ils l'ont introduite sous la forme du projet de loi C-27.

[Si vous souhaitez vous remémorer l'historique du concept de régimes de retraite à prestations cibles, consultez notre site Internet, sous « Bulletins » et cherchez le numéro de *Contact* de décembre 2018. Vous y trouverez un article intitulé « Des élections approchent » qui explique notre opposition à ce concept et notre participation aux efforts de la Coalition canadienne pour la sécurité de la retraite.]

Mais quel rapport y a-t-il entre le projet de loi C-27 et Freddie Kruger?

Depuis que le concept a été repris par les libéraux et déposé sous la forme d'un projet de loi, C-27 a à peine franchi l'étape de la première lecture. Il s'est morfondu à cette étape des procédures plus longtemps qu'aucun autre projet de loi dans l'histoire du pays. Lorsqu'il s'est finalement rendu en deuxième lecture, de vastes protestations, tout particulièrement de la part de mouvements syndicaux, ont incité le gouvernement à retirer le projet de loi pour « d'autres consultations ». Les règles de procédure parlementaires stipulent qu'à la publication du bref électoral annonçant la fin de la session courante du Parlement et le déclenchement d'élections générales, tout projet de loi qui n'a pas encore été adopté meurt au feuillet. Nous anticipons donc avec impatience la (deuxième) mort du projet de loi C-27.

Mais, horreur! Nous avons appris que bien qu'il soit fort probable que le projet de loi meurt au feuillet (il n'y a presque certainement pas assez de temps pour l'adopter avant la dissolution du Parlement), son esprit pourrait survivre et revenir nous hanter sous une autre forme.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, l'ANR est membre de la Coalition canadienne pour la sécurité de la retraite (CCSR), un groupe représentant des millions de retraités qui lutte depuis des années contre l'introduction de régimes de retraite à prestations cibles. Grâce à des recherches menées par certains des principaux syndicats membres de la coalition, ainsi que par du personnel soutenant l'Association nationale des retraités fédéraux, nous avons été informés de certaines manigances « en coulisses » qui n'augurent rien de bon pour les retraités relevant de la compétence fédérale. Apparemment, le mauvais génie, Bill Morneau, a élaboré un plan que la Coalition a surnommé le « projet de loi C-27 par la porte arrière ». Voici comment il se présente :

Les régimes de retraite de compétence fédérale sont réglementés par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Le BSIF est un organisme indépendant du gouvernement fédéral qui fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre des Finances. Il veille à l'application des différentes lois qui régissent les régimes de retraite et, de manière plus importante, il interprète et applique rigoureusement les règlements qui découlent des lois. Apparemment, le ministère des Finances fait pression sur le BSIF pour qu'il modifie ces règlements afin de permettre à un employeur, s'il le désire, de « modifier » son régime de retraite à prestations déterminées pour qu'il se comporte davantage comme un régime à prestations cibles. Comme nous l'avons déjà expliqué, cela éliminerait la responsabilité de l'employeur de veiller à ce que le régime à prestations déterminées soit pleinement financé, lui permettant de réduire les prestations, de manière temporaire ou permanente, à un niveau que peut se permettre le taux de capitalisation. Les prestations « déterminées » ou garanties deviendraient donc une « cible » – atteinte parfois ou pas du tout –, les employés et les retraités du régime assumant tous les risques.

Les libéraux ont dû constater que la réduction de la sécurité des retraites est très impopulaire au Canada. Et même s'ils ont déposé le projet de loi C-27 tôt dans leur mandat, ils en ont fait très peu pour le faire progresser dans la procédure d'approbation. La plupart des libéraux politiquement sensibles ne souhaitent sans doute pas être associés à une telle activité. Assurément, la toute récente ministre des Aînés ne pourrait pas être perçue comme approuvant une telle mesure. Bill Morneau continue de militer en faveur des régimes de retraite à prestations cibles, mais on lui a probablement soufflé de le concocter en catimini... par la porte arrière.

Alors, que pouvons-nous faire?

Rendre ces manigances publiques. Faire savoir aux libéraux que nous sommes au courant de ce qu'ils préparent. Les défier.

Une candidate évidente pour un tel traitement est Filomena Tassi, la ministre des Aînés. Elle représente la circonscription de Hamilton-Ouest-Ancaster-Dundas. La troisième priorité de sa lettre de mandat du 28 août 2018 commence par l'énoncé suivant :

« En collaboration avec le ministre des Finances et le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, présenter des *options en vue d'accroître la sécurité financière des aînés du Canada.* »

Mme Tassi comprend-elle ou même sait-elle ce que Bill Morneau et le ministère des Finances trament? Comment concilie-t-elle la réduction des prestations déterminées de retraite au moyen de subtiles « modifications » avec l'accroissement de la sécurité financière des aînés?

Ce serait un excellent enjeu à soulever lors de toute réunion ou assemblée populaire de candidats à laquelle vous pourriez assister. Les candidats du NPD et du Parti vert adoreraient avoir un enjeu aussi impopulaire pour attaquer les libéraux. Même les conservateurs en remettraient sans doute aussi, en espérant que les électeurs aient oublié que l'idée des prestations cibles a d'abord été la leur. S'il n'y a pas de telles assemblées dans votre région, les candidats feront probablement du porte-à-porte; parlez-leur à tous. S'il s'agit de libéraux, faites-leur honte; quant aux candidats des autres partis, informez-les de la situation et encouragez-les à soutenir la sécurité de la retraite et à condamner les plans apparents de Bill Morneau.

Prenez le temps d'écrire à votre député fédéral. Les recherches ont démontré que des lettres individuelles sont beaucoup plus efficaces que des lettres types ou des signatures sur une pétition. N'oubliez pas, nous n'avons l'occasion d'influencer les législateurs qu'une seule fois tous les quatre ans – alors impliquez-vous!

Howard Simpson

Représentant de l'ANR - La Coalition canadienne pour la sécurité de la retraite



Le point sur le programme privilèges de l'ANR de services sans fil de Rogers

Comme vous le savez, l'ANR a négocié avec Rogers Sans-fil une entente qui permet aux membres de l'Association de bénéficier d'une réduction de 30 % sur les forfaits sans fil Partagez tout par rapport aux prix de détail courants. Nous avons récemment appris que Rogers a lancé un nouveau programme appelé Infini de Rogers qui offre des données illimitées pour les personnes qui souhaitent regarder sans souci des vidéos, de la musique et du contenu en continu. Ce nouveau forfait n'est pas admissible à la réduction de 30 %. Si vous êtes déjà abonné à un forfait Partagez tout, vous continuerez de profiter de la réduction. Cependant, si vous décidez de changer de forfait pour profiter du programme Infini de Rogers, vous perdrez la réduction de 30 %.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le bureau national de l'ANR au 1-877-361-9242.

Le nouveau slogan de l'ANR

Dans le cadre du projet de refonte du site Internet, nous avons pensé qu'il serait bon d'avoir un nouveau slogan accrocheur afin de mieux représenter la mission de l'ANR. Au terme d'un remue-méninges avec les membres du comité du site Internet, nous avons porté notre choix sur ce qui suit :



L'Association nationale des retraités de la SRC

Assurer notre avenir, partager notre passé

Ce nouveau slogan saisit en quelques mots le mandat et les objectifs de l'Association nationale des retraités de la SRC. L'ANR assure l'avenir de tous les retraités de Radio-Canada en défendant leurs droits sur des questions relatives au régime de retraite, au régime d'assurance-maladie complémentaire (RAMC) et au fonds d'aide spécial (FAS) pour n'en nommer que quelques-unes. L'Association fait la promotion d'expériences collectives de travail et d'amitiés au moyen d'activités sociales organisées par les régions et par les sections, ainsi qu'en gardant les membres informés sur des enjeux et des événements d'importance.

Vous pourrez voir ce nouveau slogan intégré à notre logo actuel et il apparaîtra dans toutes les nouvelles communications à l'avenir. Nous espérons qu'il va vous plaire.

Dave Jeffrey
VP, anglophone



CHANGEMENT D'ADRESSE

Assurez-vous que nous avons votre nouvelle adresse. Prière de nous aviser de tout changement d'adresse, téléphone ou courriel le plus tôt possible. Ceci évitera des délais dans votre distribution de bulletins ou communiqués de l'Association et nous aidera à maintenir à jour notre banque de données.

Vous pouvez nous aviser soit par courriel : cbcpensioners@on.aibn.com ou par téléphone au numéro sans frais 1-877-361-9242 poste 23 ou sur notre site Web: www.retraitessrc.ca



Dévoilement sous peu du nouveau site Internet de l'ANR

Comme nous l'avons indiqué dans le numéro d'avril de *Contact*, l'ANR a retenu les services de la firme Xactly Advertising and Design, des experts-conseils en communications basés à Ottawa, pour passer en revue les stratégies de l'ANR en matière de messages et de présence numérique, comprenant notamment une refonte complète du site Internet de l'Association, ainsi que la mise à jour de ses brochures, de ses affiches et de sa trousse de retraite.

Dans le cadre de nos discussions avec Xactly, il a été convenu qu'un nouveau site Internet amélioré aiderait l'ANR à atteindre les objectifs suivants :

- Meilleur outil de recrutement pour attirer les non-membres
- Accessibilité et fonctionnalité de recherche améliorées
- Précieuse ressource numérique pour les membres
- Contenu axé sur l'historique de Radio-Canada et sur la contribution de ses retraités aux événements culturels et politiques, ainsi qu'aux progrès technologiques
- Contenu reflétant la nature dynamique des membres de l'ANR (promotion des événements à venir, photos des membres actuels et de leurs activités) afin de donner une plus forte impression de pertinence
- Changements esthétiques et fonctionnels avec l'intégration d'animations et d'éléments mouvants, ainsi que des tailles plus grandes de polices de caractères pour les personnes malvoyantes

Nous sommes heureux d'indiquer que nous progressons bien vers l'atteinte de ces résultats. Nous sommes certains que vous serez satisfaits du produit final et nous avons hâte de partager très bientôt le nouveau site Internet avec vous.

Dave Jeffrey
VP, Anglophone



PAE - Programme d'aide aux employés

1-866-839-7897 

Vous avez des problèmes? En tant que retraité de la SRC, vous avez droit à cinq heures de consultation professionnelle gratuite par l'entremise du Programme d'aide aux employés.

Ce service est disponible sept jours par semaine, 24 heures par jour. C'est simple, rapide et efficace. Veuillez visiter notre site Web www.cbcpensioners.ca pour consulter les détails de tous les services offerts par le PAE.